



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tarifs

Question écrite n° 97134

## Texte de la question

M. Patrick Balkany interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche à propos de la pérennisation des financements du passe Navigo par l'État à partir de 2017 et les années suivantes. En effet, depuis septembre 2015 le passe Navigo est proposé aux Franciliens à un tarif unique de 70 euros par mois dans les transports en commun. Or cette mesure d'un coût annuel d'environ 300 millions d'euros n'a pas été budgétée par la précédente majorité de la région Île-de-France. Pour l'année 2016, au prix d'économies majeures, l'actuel conseil régional et le Premier ministre ainsi que divers opérateurs de transport ont réussi à financer le passe Navigo, mais rien n'est garanti pour 2017 et la question des 300 millions manquants laissés par le mandat 2010-2015 du conseil régional d'Île-de-France va se poser. Il lui demande donc quelle mesure il entend mettre en œuvre conformément à l'engagement du Premier ministre pour compenser cette perte.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Balkany](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97134

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 juin 2016](#), page 5947

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)